

Une aide vers les jeunes au Salon de l'agriculture

Cerfrance était présent au Salon de l'agriculture, à Saint-Brieuc, hier. Le réseau associatif proposait des conseils aux jeunes agriculteurs souhaitant se mettre à leur compte.

L'initiative

Cerfrance tenait un stand au Salon de l'agriculture des Côtes-d'Armor, à Saint-Brieuc, hier. Depuis le mois de mai, le réseau associatif de conseil et d'expertise comptable a mis en place Les install'agris, un dispositif qui vient en aide aux jeunes agriculteurs souhaitant se mettre à leur compte. « Nous proposons gratuitement des offres d'accompagnement aux porteurs de projets, surtout sur l'aspect administratif. Nous les conseillons sur les démarches à effectuer en vue de leur installation », explique Jean-Michel Le Goffic.

Un manque de candidats

Le responsable de développement départemental souligne que d'ici 2030, 50 % des agriculteurs partiront à la retraite. « Nous ne savons pas si toutes leurs exploitations seront reprises. La Région table sur l'installation de 1 000 jeunes durant les trois prochaines années. Nous en sommes à la moitié, d'où l'intérêt de solliciter les jeunes, car il manque des candidats dans plusieurs secteurs des Côtes-d'Armor. »

Pour ce faire, Install'agris donne de précieux conseils en environnement, sur les choix stratégiques et techniques, fiscaux, ou encore le schéma juridique approprié. « Dans le département, il y a 140 jeunes qui ont le niveau bac agricole et qui s'installent en contrat aidé chaque année, auxquels s'ajoutent 40 non-aidés. »

Des avantages en contrat aidés

Les contrats aidés permettent aux



L'équipe de Cerfrance a dispensé de précieux conseils aux jeunes agriculteurs désirant s'installer, lors du Salon de l'agriculture, à Saint-Brieuc, hier.

PHOTO : OUEST-FRANCE

jeunes agriculteurs de suivre une formation théorique à la chambre d'agriculture, d'obtenir 22 000 € de dotation (DJA) et de bénéficier d'abattements fiscaux pendant cinq ans. « Ils ont aussi la possibilité de souscrire des prêts à taux bonifié et ont la priorité lors d'une demande d'autorisation d'exploiter, par rapport aux non-aidés. »

Jérom FOUQUET.

Install'agris, dans les agences Cerfrance, chaque premier vendredi du mois, de 13 h 30 à 18 h, à Guingamp

(tél. 02 96 40 63 40), Loudéac (tél. 02 96 28 02 11) et Broons (tel. 02 96 80 00 00).